

2025/2026

Procédure Administrative



Sommaire

Partie 1

Ouverture de saison

03

RE-Affiliation

04

Affiliation nouveau club

05

Partie 2

Les licences

06

Licences

07-08

Mutations&Transferts&Indemnité formation

09

Joueurs étrangers/Demande équivalence

11

Partie 3

Administratifs

13

Facturation/comptabilité

14

Certificat médical

15

Honorabilité

15

Catégories d'âge

15

Partie 4

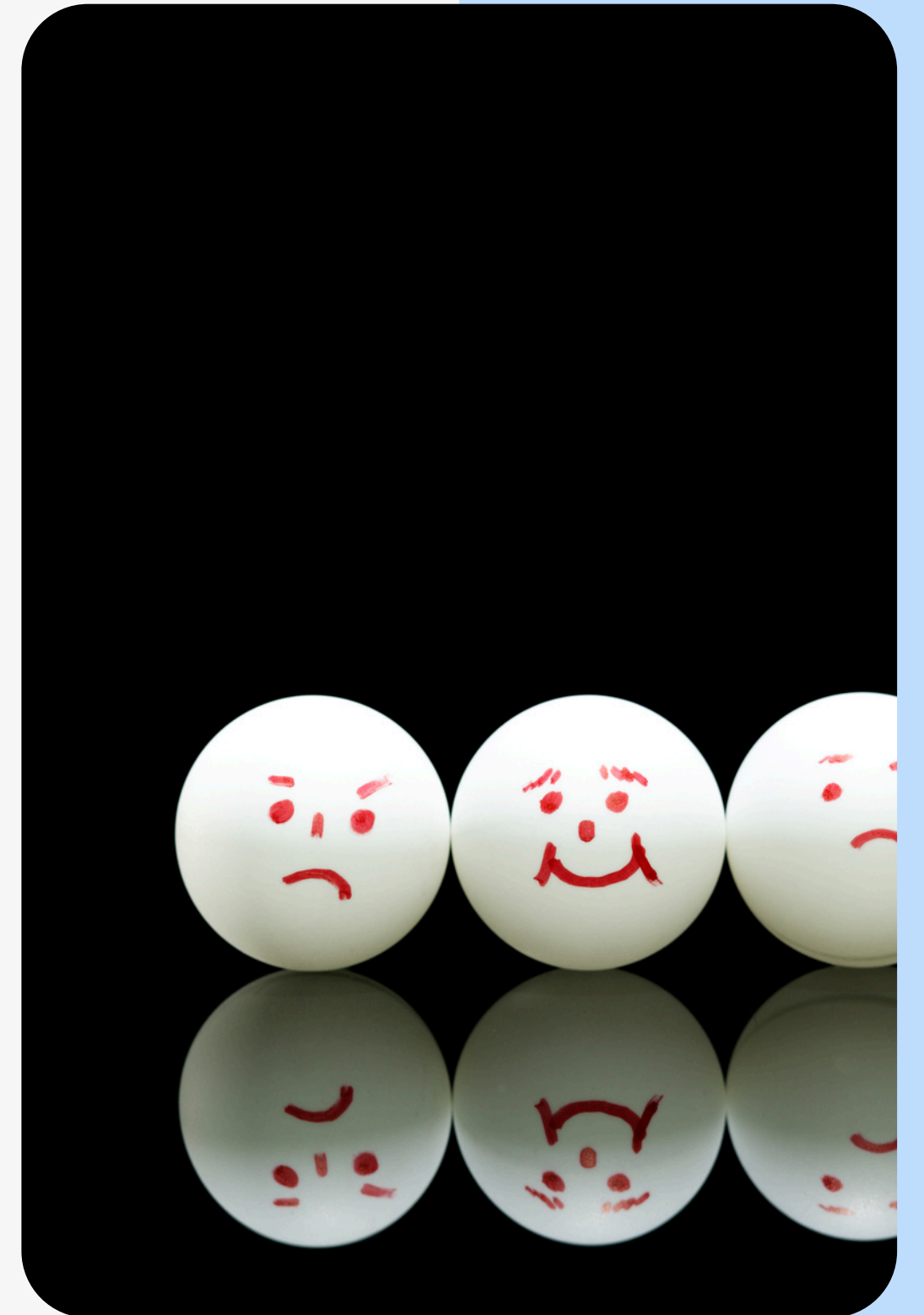
Informations connexes

16

Liens utiles

17-18

Ouverture de saison



La réaffiliation s'effectue via l'espace **MONCLUB** sur **SPID**. Découvrez l'intégralité de la procédure de réaffiliation en suivant ce lien : [Procédure réaffiliation club](#).

Période de reaffiliation club civil

4 Juillet au 15 juillet

Période de reaffiliation club corpo

4 Juillet au 31 juillet

Obligations

- Les présidents, secrétaires et trésoriers doivent OBLIGATOIREMENT avoir une licence DIRIGEANT validée (avec ou sans pratique sportive).
- Si vous êtes un club corpo et que vos dirigeants (président, trésorier, secrétaire général) sont licenciés dans d'autres clubs, ceux-ci doivent d'abord renouveler leur licence auprès de leur club d'origine avec le type de licence « dirigeant ». Une fois cette étape réalisée, vous pourrez affilier votre club.

Pénalités de retard club

- effectuée après le 15 juillet (clubs civils) : 100 €
- effectuée après le 31 juillet (clubs corpo) : 100€
- effectuée après le 31 août (civils et corpo) : 300 €

Règlement administratif en cas de retard d'affiliation

Lorsqu'une réaffiliation n'aura pas été déposée ou les cotisations non payées à la date indiquée sur la page « réaffiliation » (de ce dossier de procédure), les joueurs de l'association seront libres de toute qualification et pourront déposer une demande de licence ordinaire au titre de l'association de leur choix.

Lorsque l'association en défaut aura régularisé sa situation, les joueurs non encore transférés resteront qualifiés pour cette association.

Des sanctions financières seront appliquées à l'encontre de l'association fautive.

Les joueurs libres, partis dans un autre club quand leur club d'origine ne s'est pas réaffilié, deviennent des joueurs mutés avec toutes les conséquences en découlant dans leur club d'accueil à partir du moment où leur club d'origine s'est réaffilié avant la première journée de championnat.

Un joueur qui a sollicité une mutation pendant la période normale conserve sa qualité de "muté" même si son association d'origine ne se réaffilie pas.

RE-Affiliation



S'affilier au Comité Départemental de Tennis de Table de Loire-Atlantique offre de nombreux avantages.

Vous êtes prêt à vous affilier ?

Pour constituer votre club, vous devez :

- Désigner trois dirigeants : un président, un secrétaire et un trésorier.
- Déposer vos statuts en préfecture (modèle en pièce jointe).
- Nous transmettre le récépissé de dépôt et une copie des statuts.

Une fois le récépissé validé, nous vous ferons parvenir :

- Le formulaire d'affiliation de club
- Les dossiers de demande de licences

Le bordereau d'affiliation doit être accompagné des demandes de licences DIRIGEANT des Président, Secrétaire et Trésorier (avec ou sans pratique sportive).

Clubs Corpo

- Les présidents, secrétaires et trésoriers n'ont pas l'obligation d'être licenciés dans un club uniquement corpo mais ils doivent avoir la qualification corpo pour l'association qu'ils représentent.

+ d'informations

- Les clubs peuvent éditer leur attestation d'affiliation via l'espace «Monclub» - administratif, choix « attestation d'affiliation
- Vous souhaitez vous engagez dans un championnat ou autres compétitions, nous vous invitons à consulter notre **Memento des compétitions**.
- Vous souhaitez attribuer une responsabilité à un membre, suivez : [gestion responsables](#)
- Vous souhaitez attribuer une permission à un membre, suivez : [gestion permission](#)

**Affiliation
Nouveau
Club**



Les licences



Licence compétition

Licence Loisir

Licence dirigeant

Licence découverte

Licence dirigeant

Elle concerne les présidents, secrétaires et trésoriers des clubs, des comités, des ligues et du Conseil fédéral qu'ils soient compétiteurs ou non. Elle est attribuée lors de l'affiliation ou de la réaffiliation de l'association pour les dirigeants de clubs, lors de la prise de licence pour les membres dirigeants des comités départementaux, des conseils de ligues et du Conseil fédéral. La licence dirigeant permet la participation aux mêmes compétitions de tennis de table que celles autorisées aux titulaires de la licence compétition.

Pour les présidents, secrétaires, trésoriers, non compétiteurs, dans un premier temps, les licences auront un tarif compétiteur indiqué sur les factures. **A la fin de la saison, un contrôle sera effectué par la FFTT pour s'assurer que ces responsables n'ont pas joué en championnat. Un remboursement sera fait au club au début de la saison suivante.**



Licence compétition

Licence Loisir

Licence dirigeant

Licence découverte

Retrouvez toute la documentation sur les licences à travers ces différents documents :

- **Circulaire administratif** disponible votre espace **Monclub** SPID. (onglet administratif-->Téléchargements)
- **Procédure de renouvellement des licences**
- **Créer une licence**

+ d'informations

Nouvelle licence

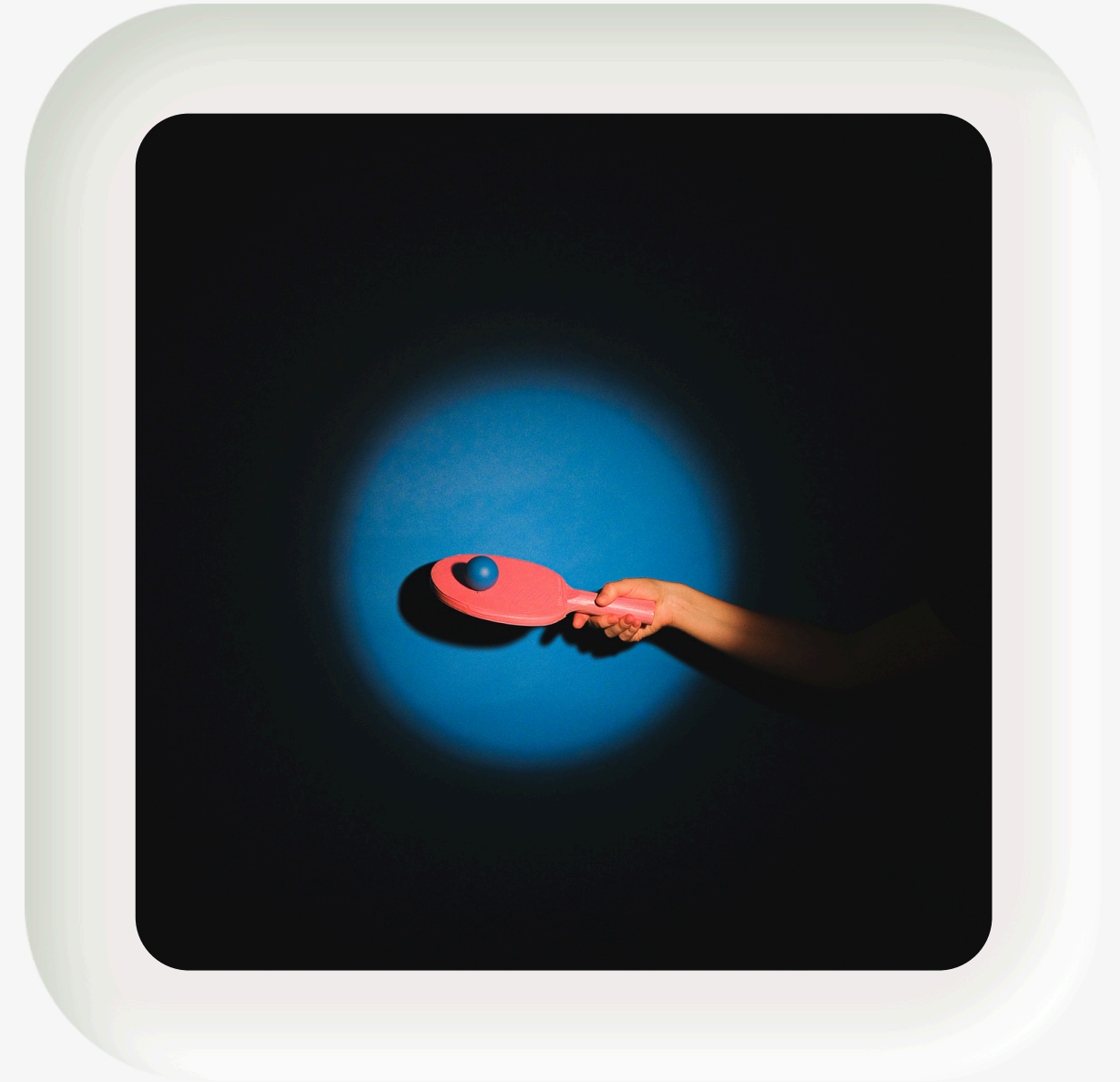
Il arrive fréquemment que des difficultés surviennent lors de la saisie d'une licence pour un joueur : doublons dans le système, impossibilité d'effectuer un transfert ou une mutation, une reprise de licence après plusieurs années d'inactivités, si vous ne trouvez pas la personne dans la base Spid etc. Dans ce cas, nous vous invitons à nous contacter afin de procéder au renouvellement du licencié au sein de votre club

Recherche d'un licencié

Il arrive fréquemment que certains clubs rencontrent des difficultés pour retrouver l'un de leurs licenciés lors d'une recherche. Cela peut être dû au fait que le joueur n'a pas renouvelé sa licence pour la saison en cours, rendant ainsi sa fiche invisible dans la base actuelle.

Pour faciliter la recherche, pensez à supprimer le filtre « saison », ou à sélectionner une saison antérieure. Nous recommandons également de paramétrer « Sélectionner » par défaut dans le critère saison, afin d'éviter ce type de blocage.

**Mutation
Transfert
Indemnité formation**



Rappel : pas de mutation au-delà du 30 avril de la saison en cours

Retrouvez toute la documentation sur les Mutations & transferts & indemnités de formation à travers ces différents documents :

- **Circulaire administratif** disponible votre espace **Monclub** SPID. (onglet administratif--->Téléchargements)
- **Règlements généraux** disponible sur le site de la fédération.
- **Procédure des mutations** / **Procédure mutation sur Spid** / **Procédure demande transfert SPID**

+ d'informations

Lors du lancement de la période des mutations ordinaires, vous pouvez effectuer les virements des frais de mutation après avoir déposé la demande dans SPID.

En règle générale, les mutations sont validées début juillet, une fois le virement des frais de mutation reçu et, le cas échéant, le chèque d'indemnité de formation transmis.

Il est donc tout à fait normal que les mutations ne soient pas encore validées courant mai ou juin. Pas d'inquiétude à avoir !

Pensez à consulter régulièrement le tableau de suivi dans l'espace mutation de votre club concernant le joueur en question. Il est possible que nous vous demandions des documents complémentaires ou des précisions supplémentaires pour finaliser la mutation.

Lorsque la mutation est validée et que vous ne voyez pas encore le joueur apparaître dans votre club, pensez à accéder à sa fiche afin de renouveler sa licence.

À ce jour, aucune facture intermédiaire n'est délivrée pour les mutations. Le détail complet des opérations liées aux mutations figure exclusivement sur la facture finale, transmise fin juin.

Concernant les indemnités de formation, il convient d'envoyer systématiquement un chèque au comité, libellé à l'ordre du club quitté. En parallèle, le virement des frais de mutation doit être effectué au comité.

Joueurs étrangers/ Demande équivalence





Retrouvez toute la documentation sur les Joueurs étrangers et la demande d'équivalence travers ces différents documents :

- [Règlements généraux](#) disponible sur le site de la fédération.
- [Procédure des joueurs étrangers](#)

+ d'informations

Effectuer votre demande d'équivalence via ce lien : [Demande d'équivalence](#), également présent sur le site internet fédéral, onglet « Compétitions », rubrique « Infos générales ». Cette démarche et le retour obtenu ne constitue en aucun cas un accord pour la délivrance d'une licence. Le club doit procéder aux démarches complémentaires.

Lors du renouvellement de la licence d'un joueur de nationalité étrangère au sein de votre club, il est impératif de nous transmettre son permis de séjour.

En l'absence de ce document, et si le joueur n'en possède pas, des sanctions sportives pourront être appliquées conformément au règlement fédéral.

si son titre séjour est échu. Dans ce cas, la licence est suspendue.



Divers





FINANCE

- Fin septembre : acompte correspondant à 40 % de votre facturation constatée pour la saison précédente.
- Fin novembre : acompte correspondant à 30 % de votre facturation constatée pour la saison précédente.
- Fin janvier : facturation au réel déduite de vos deux acomptes encaissés.
- Fin juin : Solde de fin d'exercice.

Mode de calcul des acomptes

Le pourcentage est calculé sur le total :

Licences saison précédente + Engagements équipe saison précédente + Reaffiliation saison précédente + Critérium fédéral saison précédente

Facturation au réel- DEBUT JANVIER

Total : [Licences + Engagements équipe + Reaffiliation + Critérium fédéral + engagements divers (tournoi....)] - [acompte 40% + acompte 30%]

Solde de fin d'exercice - 30 JUIN

Total : [Licences + Engagements équipe + Reaffiliation + Critérium fédéral + engagements divers (tournoi....)] - [acompte 40% + acompte 30% + facturation JANVIER]

Toutes les factures sont à payer sous 2 semaines. En cas de non-paiement à la date fixée, un courriel de rappel sera envoyé pour demande de régularisation sous 15 jours. Si toujours aucun règlement, la Commission Sportive statuera pour application de sanction sportive avec rencontre perdue par pénalité pour toutes les équipes du club.

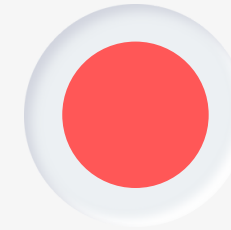




Certificat médical

Retrouvez toute la documentation sur le certificat médical à travers ces différents documents :

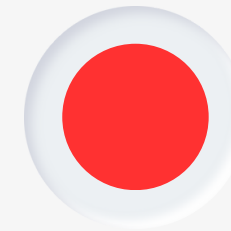
- [Récapitulatif disposition médical](#)
- [Circulaire administratif](#) disponible votre espace Monclub. (onglet administratif--->Téléchargements)
- [Questionnaire médical adulte](#)
- [Questionnaire médical mineur](#)



Honorabilité

Retrouvez toute la documentation sur l'Honorabilité à travers ces différents documents :

- [Circulaire administratif](#) disponible votre espace [Monclub](#) SPID. (onglet administratif--->Téléchargements)



Catégories d'âge

Retrouvez toute la documentation sur les catégories d'âge à travers ces différents documents :

- [Circulaire administratif](#) disponible votre espace [Monclub](#) SPID. (onglet administratif--->Téléchargements)



Informations Connexes



Liens Utiles



[Sommaire](#)

En cliquant sur un lien, retrouvez le documents vous donnants toutes informations utiles à votre besoin.

Règlementations

[CritériumFédéral](#)

[Wacksport](#)

[Règlements championnat jeunes](#)

[Memento des compétitions](#)

Administratifs

[Calendrier saison 2025/2026](#)

[Cahier des charges de compétitions départementales dans sa salle de club](#)

[Cahier des charges de compétitions départementales à Mangin](#)

[Echeancier des formalités à accomplir](#)

[Demande de qualification corporative](#)

[Demande homologation de tournois](#)

[Formulaire entente de clubs](#)

[Justificatifs JoueursCorpos](#)

[Les dispositions sur le certificat médical](#)

[Questionnaire de santé pour majeur](#)

[Questionnaire de santé pour mineur](#)

[Règlements généraux](#)

[Règlements sportifs](#)

Liens Utiles



[Sommaire](#)

En cliquant sur un lien, retrouvez le documents vous donnants toutes informations utiles à votre besoin.

Tarifs

[Les tarifs 2025/2026](#)

Tutoriel

[Tuto GIRPE V2](#)

[Tuto SPID résultats](#)

[TutoInscriptioCritérium](#)

[Procédure des mutations](#)

[Procédure mutation sur Spid](#)

[Procédure demande transfert SPID](#)

[Renouvellement licences](#)

[Reaffiliation](#)

[Creer une licence](#)

[Creer une permission](#)

[Gestion responsable SPID](#)

Notre Équipe administrative et comptable



[Sommaire](#)



Jean-François CARADEC

Trésorier/ Vice-Président délégué
jf.caradec@cdtt44.fr



Alain LANDAIS

Secrétaire général
a.landais@cdtt44.fr



Michel ROBIEU

Responsable règlement sportif et
généraux/ transferts, mutation
m.robieu@cdtt44.fr



Yann KOUADJO

Gestion SPID et comptabilité
y.kouadjo@cdtt44.fr

Merci !

